

**Délibération du Conseil Municipal
Commune de LAUZERTE****D.2023 - 38****ACTE : 3.5.3**

L'an deux mille vingt-trois et le 12 avril à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, GAUCHET, LARONDE, MAZILLE
MRS, BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations : MME NEGRE A BASSO-GUICHARD
M. BAÏADA A M. BERTHAUX

Excusé(e)s / Absent(e)s : M. BADO, MME BOURCIER
Secrétaire : M. JEAN-FRANCK PIERASCO

Date de la convocation : 05/04/2023

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 11 Nombre de votants : 13

❖ **OBJET : CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE A L'ASSOCIATION « QUERCIMAGES »**

Monsieur le Maire signale au conseil que Monsieur Marc VACQUIE, président de l'association « **QUERCIMAGES** », demande la mise à disposition de plusieurs salles de l'école élémentaire MARTIAL ARTIS pour y entreposer le matériel de l'association, servir de salle de projection en cas de pluie et organiser plusieurs séances de cinéma en plein air, pour la période du **mardi 11 juillet au mardi 29 août 2023** :

- La salle polyvalente BCD au rez-de-chaussée pour y entreposer du matériel
- La cour de l'école élémentaire Martial Artis pour l'organisation des séances de cinéma en plein air
- La salle de classe du rez-de-chaussée pour servir de salle de projection en cas de pluie.

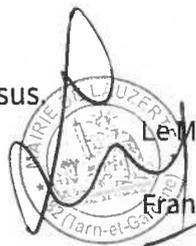
Monsieur le Maire souhaite soutenir l'association « **QUERCIMAGES** » en mettant gratuitement à sa disposition les locaux de l'école élémentaire Martial Artis.

Après lecture de la convention, Monsieur le Maire, sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer la convention avec l'association « **QUERCIMAGES** ».

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** : la proposition de Monsieur le Maire de signer la convention avec l'association « **QUERCIMAGES** », pour la mise à disposition, d'une salle polyvalente BCD, d'une salle de classe en rez-de-chaussée et de la cour de l'école élémentaire Martial Artis ;
- **CHARGE** : Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus



Le Maire,

François LE MOING